



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 février 2021

**Présents** : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Brigitte SARRAZIN, Daniel DUMONTET, Ludovic Patrick CAGNIN, Fabienne DARGAUD, Alain GUERIN, Nathalie LAPALUS, Emilie LESCUT, MICHEL, Jérémy PETITJEAN, Marie-Christine GRIFFON, Philippe SARRY

**Suppléant** : Marie- Thérèse CHAPELIER, Jean THOREUX,

**Absents, excusés** : Amélie DORIN

**Animateur de séance** : Alain GUERIN

**Secrétaire de séance** : Nathalie LAPALUS

**Participait sans voix délibérative** : Marie-Claude GUILLOUX - Annick GIRAUD

Le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2021 est adopté à l'unanimité, après quelques corrections mineures.

- Délibérations du mois

### Travaux en cours – projets

#### ➤ **Assurances « dommages ouvrage »**

Le Maire informe le conseil municipal de la souscription auprès de la compagnie GROUPAMA, assureur de la commune, de deux contrats d'assurance pour la garantie « dommages ouvrage » comprenant :

- Garantie légale
- Garantie de bon fonctionnement
- Garantie des dommages immatériels consécutifs
- Garantie des existants

- pour un montant HT de 6 304.82 €, soit 6 933€ TTC, pour le CART

- pour un montant HT de 12 334.16 € soit 13°455. 44 TTC, pour la Maison de santé pluridisciplinaire

Il indique qu'il sera nécessaire de souscrire également une assurance « dommages-ouvrage » pour la partie commerciale, sous maîtrise d'ouvrage communale, suite aux travaux de réhabilitation du secteur du lion d'or.

Le conseil municipal convient que compte tenu des travaux en partenariat avec l'OPAC, il serait judicieux de retenir le même cabinet d'assurances.

#### ➤ **Aménagement centre bourg**

##### ○ **Travaux supplémentaires**

Patrick CAGNIN informe le conseil municipal suite à toutes les modifications réalisées ces derniers mois, le budget initial HT de 1 050 000 € est passé à 1 197 000 €.

Comme demandé par le conseil municipal, une recherche d'économies a été engagée avec le Maître d'Œuvre.

Après analyses des couts de revêtement des trottoirs soit :

Pavés	83.54 € / m2
Béton désactivé	53.52 € / m2
Résine colorée	20.00 € / m2
Enrobé trottoir	15.96 € / m2

les pistes suivantes sont proposées :

- remplacement des pavés par de l'enrobé et du béton désactivé sur tous les nouveaux trottoirs, sauf à l'entrée de la Maison du Patrimoine pour lequel il est prévu de conserver la mise en valeur de l'entrée du site au niveau du portail.
- suppression de tous les « plateaux » pour éviter le surcout imposé par les normes de la DRI (Direction des Routes et des Infrastructures) dont nous n'avons pas connaissance au démarrage du projet.
- remplacement des « mélanges terre/pierre/engazonné » par du sablé dans les secteurs concernés :
  - Parking le long de la route de la Grand Roche
  - Deuxième partie après le parking de la piscine
- suppression de l'aménagement du parking devant le cimetière initialement envisagé pour prolonger le mur de soutènement du parking de la DRI
- travaux simplifiés sur le secteur du Matray : les espaces verts ne seront pas modifiés
- mise à l'étude du remplacement éventuel de la résine sur les passages pour piétons par de la peinture.
- suppression des travaux du parking sous le collège d'un montant de 15 200 € s'il s'avère possible de les intégrer dans les travaux de voirie.
- suppression de la réfection des trottoirs rue des Nonins soit 16 670 € ;

Une réflexion sera engagée, en associant si possible l'UCIA, pour :

- instaurer un sens unique de circulation sur la place de l'église, le parking de la Maison de santé, afin d'en sécuriser l'accès et de favoriser la fluidité ;
- limiter la durée du stationnement le long de la grande rue, voire sur la place de l'église, compte tenu des difficultés de stationnement actuelles... ;

L'assemblée est informée que les travaux de la rue de St Pierre commenceront le 17 février

➤ **Ecole maternelle**

○ **Validation de l'APS**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'orientation déjà prise compte tenu du coût des travaux de réhabilitation de l'école maternelle, de ne pas procéder à l'extension mais d'essayer de conserver la création d'un préau.

En effet, les surcoûts occasionnés par les frais de désamiantage, la mise aux normes électrique, le renforcement des charpentes induisent une réfection complète des différentes pièces qui se traduit par une hausse conséquente du budget.

Il précise que dans un souci d'économie la création du préau pourrait être présentée dans l'appel d'offres sous forme de variante ou de prestation supplémentaire.

Il présente l'APS (Avant-Projet Sommaire) ainsi que le plan de financement suivant :

Taux sur opération HT	Recettes prévisionnelles		Dépenses prévisionnelles HT	
2,6%	Département - Saone et Loire 2020 Volet 1 Axe 5,8C	25 000,00	Travaux	754 000,00
27,2%	Etat - DETR	257 500,00	Tolérance Etude	22 620,00
0,0%	Etat - Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) / Contrat de ruralité	0,00	Tolérance travaux	22 620,00
1,1%	Région - Effillogis études	10 000,00	Mobilier	0,00
25,5%	Région - Effillogis travaux	242 000,00	Maitre d'oeuvre	86 393,60
			Contrôle technique	2 555,00
			Coordonnateur SPS	1 610,00
56,4%	<b>Total des subventions</b>	<b>534 500,00</b>	OPC	13 572,00
			Révisions de prix	13 615,51
	FCTVA (16,404%, calculé sur TTC)	166 458,35	Réseaux VRD	2 000,00
			Divers prestations de services	24 730,78
	<b>Reste à charge collectivité TTC</b>	<b>415 705,57</b>	Décoration	0,00
	<b>Reste à charge collectivité base HT</b>	<b>413 867,40</b>	Parachèvement	4 650,51
	<b>TOTAL HT</b>	<b>948 367,40</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>948 367,40</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 136 663,92</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 136 663,92</b>

Le conseil municipal :

- valide l'APS tel que présenté
- affermit la tranche conditionnelle
- demande que la création du préau soit présentée dans l'appel d'offres sous forme de PSE (Prestation Supplémentaire Eventuelle)

➤ **Projet de nouveaux locaux pour l'étude notariale**

Alain GUERIN informe l'assemblée de l'état des lieux de la maison dite « Jean ROUX » que la commune vient d'acquérir.

Il explique par ailleurs, avoir rencontré les notaires dans le cadre de la rénovation de leurs propres locaux. Il en ressort qu'elles pourraient être intéressées par un bâtiment plus vaste que leur local actuel, que la maison « Jean Roux » pourrait potentiellement accueillir.

Leur projet nécessite la création de plusieurs bureaux et d'une salle d'archives pour une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal charge M. GUERIN de poursuivre les négociations en étudiant toutes les possibilités : location, vente...

- **ZA les Berlières - Aménagement futurs – CC SCMB**
  - **Projet d'aménagement**

Thierry MICHEL présente le projet de budget prévisionnel de 358 524€ HT validé par la Communauté de Communes SCMB concernant l'aménagement de la nouvelle zone artisanale située aux « Berlières » ainsi que le projet d'aménagement.

Le conseil municipal,

- prend acte des décisions du conseil communautaire.
- note et encourage la recherche de solutions permettant d'économiser sur le volet travaux afin d'optimiser les coûts et de diminuer le prix de vente aux entreprises.

Le début des travaux est envisagé au dernier trimestre 2021.

- **Questions diverses**
  - **Click and collect / CCSCMB**

Le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par la Communauté de Communes SCMB de l'application « klik and collect », gratuite pour les artisans, commerçants et agriculteurs.

Ce service permet aux consommateurs de commander en ligne pour ensuite retirer leur article dans un magasin de proximité ou de le faire expédier via un transporteur.

Il indique qu'il a suggéré à la CC d'organiser une réunion d'information et de travail avec l'UCIA sur la commune.

### **Bâtiments communaux – Locaux commerciaux**

- **Locaux CC SCMB et commune**

Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes SCMB a précisé ses demandes. Elle recherche désormais environ 700 m<sup>2</sup> de bâtiments afin d'installer ses services et accueillir un espace de coworking et des salles de réunions modulables.

### **Voirie - réseaux - terrains**

- **Acquisition COTIN**

Alain GUERIN présente au conseil municipal diverses possibilités d'acquisition de terrains proposées par les consorts COTIN :

- Les parcelles cadastrées :
  - AC 88p – Le Bourg - de 2 345 m<sup>2</sup>
  - F 811 – Montilet – de 750 m<sup>2</sup> (joutant la parcelle F 810, propriété communale)
  - A 1092 – Vauchaintron – de 165 m<sup>2</sup>
  - A 1094 – Vauchaintron – de 1 632 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal :

- accepte la proposition présentée par M. Alain GUERIN, dans son ensemble ;
- décide de procéder à l'acquisition des terrains présentés pour la somme de 1 000€ proposée par les consorts COTIN ;
- précise que la régularisation des actes se fera auprès de l'étude notariale "SCP SAULNIER – SIRE-TORTET" à MATOUR ;
- indique que les frais (bornage ...) sont à la charge exclusive de la commune ;
- charge le Maire ou un adjoint, de prendre toute mesure pour mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile en particulier les actes de vente.

### **Questions financières**

- **Subventions**
  - **Projet de financement Maison des Patrimoines**

Alain GUERIN rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de la Maison des Patrimoines avec requalification du parc et construction d'une halle, et présente :

- **Volet 1 : requalification du parc**
  - Création de cheminements, plantation d'arbres et arbustes, aménagements écologiques et construction d'un muret pour préserver les lieux
- **Volet 2 : rénovation de la Maison des Patrimoines**
  - Remplacement des menuiseries intérieures et extension
  - Réfection de parquets – travaux de peinture et plâtrerie
  - Mise en conformité des installations électriques et de l'accessibilité aux PMR
  - Création d'une muséographie interactive
- **Volet 3 : construction d'une halle**
  - Construction d'une halle préau de 160 m<sup>2</sup> en remplacement d'un chapiteau

Il présente le montant prévisionnel des dépenses, travaux, études qui s'élève à 725 890€ HT soit 871 068€ TTC

Le conseil municipal :

- Valide l'estimation présentée pour un montant prévisionnel, travaux et études, de 725 890€ HT soit 871 068€ TTC
- Valide le plan de financement suivant proposé par l'élu :

Taux sur opération HT	Recettes prévisionnelles		Dépenses prévisionnelles HT	
40%	DETR - Préfecture Halle + Maison des patrimoines + Parc Projet de développement économique et touristique <b>SUBVENTION SOLLICITEE</b>	290 356,00	Travaux	599 900,00
3,4%	Département AAP 2021 - Volet 1.1 Rénovation de la maison des patrimoines <b>SUBVENTION SOLLICITEE</b>	25 000,00	Imprévus	59 990,00
1,4%	Département AAP 2021 - Volet 2.7 Aménagement du parc - <b>PLAN ENVIRONNEMENT</b> <b>SUBVENTION SOLLICITEE</b>	10 000,00	Maître d'œuvre	46 700,00
6,9%	Région - Construction bois Construction d'une halle <b>SUBVENTION SOLLICITEE</b>	50 000,00	Contrôle technique	4 000,00
3,5%	Région - Plan d'Accélération à l'Investissement Aménagement du parc <b>SUBVENTION SOLLICITEE</b>	25 663,00	Coordinateur SPS	3 200,00
			Réseaux VRD	2 000,00
55,2%	<b>Total des subventions</b>	<b>401 019,00</b>	Divers prestations de services	8 100,00
	FCTVA (16,404% calculé sur TTC)	142 889,99		
	<b>Reste à charge collectivité TTC</b>	<b>327 158,01</b>		
	<b>Reste à charge collectivité base HT</b>	<b>324 871,00</b>		
	<b>TOTAL HT</b>	<b>725 890,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>725 890,00</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>871 068,00</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>871 068,00</b>

- Charge le Maire ou un adjoint de :
  - o consulter un maître d'œuvre ;
  - o constituer un groupe de travail pour finaliser l'avant-projet, le DCE ;
  - o solliciter les différents financeurs potentiels comme présentés : au titre de la DETR (Etat), de l'appel à projets du département, des programmes d'accélération de la Région Bourgogne Franche Comté et rechercher tout autre financement auquel serait éligible l'opération ;
  - o charge le Maire ou un adjoint ou un élu de prendre toute mesure pour mener à bien cette décision et l'autorise à signer tout pièce utile.

➤ **Petites villes de demain**

o **Lancement de la démarche**

Le Maire informe le conseil municipal du lancement du programme « Petites Villes de Demain » qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Il indique que 4 collectivités de la CC SCMB ont été retenues : Dompierre les Ormes, Pierreclos, Tramayes et Matour. L'objet principal de cette démarche sera d'obtenir des accompagnements en matière d'ingénierie puis de faire valoir les investissements de la commune.

Le programme mis en place pour une durée de 6 ans s'organise autour de 3 piliers :

- le **soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises.
- l'**accès à un réseau**, grâce au « Club Petites Villes de demain », pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.
- des **financements sur des mesures thématiques ciblées**, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.



Une convention doit être élaborée en collaboration avec la communauté de communes qui portera le poste de chef de projet.

Le Maire sollicite les élus pour participer au groupe de travail qui va être créé à cet effet : Alain GUERIN accepte d'appuyer le Maire dans cette démarche, les conseillers municipaux intéressés sont incités à les rejoindre.

- **Missions potentiellement prises en charge par la banque des territoires**
  - **Démarche Shop'in**

Le Maire informe le conseil municipal que la banque des territoires finance à 100%, dans le cadre du projet « Petites Villes de Demain », des études « ingénierie impact de la crise sur l'appareil commercial des territoires (shop'in) ».

Le conseil municipal confirme la démarche engagée et sollicite l'étude « ingénierie impact de la crise sur l'appareil commercial des territoires (shop'in) » auprès de la banque des territoires pour :

- Dresser le panorama de la résilience commerciale théorique du centre-ville, et donc d'un niveau de risque à anticiper,
- Observer objectivement les conditions économiques de la séquence de reprise des activités présentes dans les centres-villes, par typologies d'activités,
- Apporter les conseils pour nous permettre de prioriser efficacement notre politique de relance et nos investissements
- Dans un deuxième temps, peut-être, constituer un tableau de bord dynamique pour piloter les impacts de la crise sur plusieurs mois, croisant des données actives et de mesures qualitatives.

- **Aménagement global du centre bourg**

L'attention du conseil municipal est attirée sur l'intérêt qu'il y a maintenant pour la Commune à envisager au plus tôt la rénovation des 3 ensembles de bâtiments déjà acquis (Condemine, Canard et Roux) mais aussi de mesurer l'impact sur le développement du centre bourg des différents projets qui le transforment actuellement : Maison de santé, Lion d'or, espace publics...

Le Maire propose en conséquence au conseil municipal de solliciter deux financements qui pourraient s'élever entre 50 et 80% de la dépense :

- Efflogis dispositif mis en place par la Région BFC pour esquisser la rénovation des 3 ensembles immobiliers et ainsi préparer la sollicitation des financeurs et la recherche d'un maître d'œuvre ;
- La Banque des Territoires, potentiellement en partenariat avec les Chambres consulaires, pour réfléchir plus globalement à l'évolution du bourg de Matour afin de prendre du recul, de projeter les évolutions à envisager pour les prochaines années. L'objectif étant de positionner les différents secteurs de développement en fonction du type d'utilisation souhaité : commerçants et artisans selon l'activité, équipements publics, bureaux et services, logements...

Le conseil municipal charge le Maire ou un adjoint de solliciter le meilleur accompagnement possible.

- **Implication de la population**

La démarche Petite Ville de Demain prévoit une implication de la population tant dans l'élaboration des orientations que le choix ou la mise en œuvre des projets. La commune essaie de longue date d'associer les habitants à la réflexion, aux choix et de façon plus générale à l'ensemble de ses projets. Force est de constater que ce n'est pas facile et qu'en dehors de quelques résultats probants mais ponctuels il n'existe pas de dynamique à ce sujet.

En conséquence, après en avoir débattu le conseil municipal soucieux d'associer plus fortement, plus régulièrement et de façon qualitative considère que c'est un enjeu important pour la Commune qui doit être amélioré. L'idée serait d'associer, chacun selon ses possibilités au « projet Matour » : associations, acteurs économiques, professionnels de santé et citoyens... Conscient des limites des élus et des agents, du temps mais également des compétences nécessaires, le conseil municipal souhaiterait que la commune se dote d'un accompagnement extérieur.

Le conseil municipal charge le Maire ou un adjoint de rechercher un prestataire à même d'accompagner cette démarche pour générer une véritable dynamique et de solliciter le meilleur accompagnement financier possible auprès de tous les financeurs susceptibles d'intervenir, dont la banque des territoires, en appuyant les élus.

## **Personnel**

### **➤ Centre de gestion 71 – Prestations facultatives**

Le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure, pour le compte des collectivités et établissements affiliés, des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi ([www.emploi-public.fr](http://www.emploi-public.fr)) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique, futur CST), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées, en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité ou l'établissement public peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

Thème	Prestations
<b>Emploi -mobilité</b>	Prestation de recrutement
	Agence d'intérim territorial
<b>Santé au travail et prévention des risques</b>	Service de médecine préventive
	Prestations d'accompagnement collectif par un psychologue du travail
	Prestations d'accompagnement individuel par un psychologue du travail
	Prestation « Document unique d'évaluation des risques professionnels »
	Mise à disposition d'un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection)
	Service de médecine de contrôle
<b>Administration du personnel</b>	Gestion externalisée des paies et des indemnités
	Retraite CNRACL : demande d'avis préalable à la CNRACL
	Retraite CNRACL : Qualification de compte individuel retraite (QCIR)
	Retraite CNRACL : Simulation de calcul
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite normale
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite pour invalidité
	Retraite CNRACL : Forfait simulation de calcul + liquidation de pension pour retraite normale
<b>Gestion des documents et des données</b>	Prestation d'accompagnement à la protection des données
	Prestation d'assistance à l'archivage
	Conseil en gestion des données
<b>Conseil, organisation et changement</b>	Projet de territoire et Charte de gouvernance
	Projet de mandat
	Mutualisation
	Transferts de compétences
	Fusions, modifications et dissolutions d'EPCI
	Création de communes
	Projet d'administration
	Relations élus-services
	Projet de service
	Diagnostic organisationnel et réorganisation
	Coaching individuel
	Co-développement
	Organisation du temps travail
	Règlement intérieur
	Outils RH (organigramme, fiches de postes...)
	Mise en œuvre ou réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP)
	Animation de séminaires et d'ateliers de co-construction

Les prestations détaillées dans chaque rubrique sont susceptibles d'évoluer et/ ou de s'enrichir, le CDG 71 souhaitant s'adapter constamment aux besoins des collectivités et établissements publics du département.

Le Maire rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenu un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

La convention-cadre prendra effet à la date de signature par la collectivité ou l'établissement public co-contractant. Qu'elle que soit la date de signature, le terme de la convention est fixé au 30 juin 2026.

Le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, avec effet à la date du 1<sup>er</sup> mars 2021
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention-cadre et les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

### **Travaux des commissions :**

#### ➤ **Commission technique**

##### ○ **Modalités de raccordement au réseau électrique**

Le Maire rappelle au conseil municipal les conditions de raccordement au réseau électrique, imposées par le SYDESL, pour les particuliers ainsi que pour les professionnels déposant un permis de construire.

#### ✓ **habitation :**

##### • **Raccordement de moins de 100 m :**

3 possibilités s'offrent aux communes :

- aucune prise en charge par la commune,
- participation partielle par la commune,
- prise en charge complète par la commune

##### • **Raccordement de plus de 100 m :**

- aucune possibilité de participation du demandeur
- la commune doit prendre en charge la totalité ou peut décider de refuser l'extension.

#### ✓ **bâtiment professionnel, artisanal, industriel ou agricole :**

Conformément à l'article L.332-8 du Code de l'Urbanisme, la commune peut exiger du demandeur une participation pour « équipement public exceptionnel ». Cette participation est alors précisée dans l'arrêté autorisant la construction, sur la base d'un devis établi par le SYDESL, à produire lors du dépôt du dossier.

La décision de la collectivité est mentionnée sur les certificats ou autorisations d'urbanisme.

Dans le cas d'une participation à la charge du demandeur, un engagement financier de sa part est exigé.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, après avoir pris l'avis des services instructeurs, décide de ne pas participer aux frais de raccordement mais d'être vigilant sur les demandes afin d'assurer aux pétitionnaires les meilleures conditions financières de raccordement.

Par ailleurs, pour tout projet d'extension de réseau ou de renforcement de ligne, le SYDESL doit obligatoirement être consulté en amont, afin d'étudier précisément les possibilités.

##### ○ **Marché à bons de commande réseau d'eau potable**

Le Maire rappelle au conseil municipal la consultation lancée dans le cadre d'une convention de commande groupée dont le coordonnateur est la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier et le second membre la commune de MATOUR.

En effet, dans le cadre de la préparation du transfert de compétences et afin de poursuivre l'évolution des pratiques et de la mutualisation, la Communauté de Communes et la commune de MATOUR souhaitent que leurs travaux se réalisent avec une entreprise unique réalisant à la fois les travaux d'assainissement et d'eau potable.

La Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier est en charge de la procédure de consultation jusqu'au choix de l'entreprise.

Une fois l'entreprise choisie, la signature de chaque marché et son exécution seront dévolues :

- Pour les travaux d'assainissement : à la Communauté de Communes,
- Pour les travaux d'alimentation en eau potable : à la commune de MATOUR.

La procédure d'ouverture et d'examen des offres de la CC SCMB, la vérification et l'analyse des offres ont été effectuées par le cabinet SECUNDO, Assistant à Maître d'Ouvrage et Maître d'Œuvre pour la CCSCMB.

Trois entreprises ont présenté une offre, toutes étaient recevables au vu de leur situation juridique, de leurs capacités professionnelles et techniques.

Conformément au règlement de la consultation, une négociation a été conduite avec le groupement d'entreprises PETAVIT/ZIEGLER, ayant remis l'offre la plus intéressante et mieux-disante, au vu des critères pondérés ci-après :

- Valeur technique de l'offre jugée sur le mémoire justificatif décrivant les moyens mis en œuvre, le rôle des intervenants, l'expérience de l'entreprise, l'approche envisagée, pour une pondération de 60%,

- Prix (pondération 40%).

Au terme de la procédure la CCSCMB a retenu l'entreprise unique PETAVIT/ZIEGELER comme attributaire de l'accord cadre à bons de commande pour les travaux d'assainissement et d'eau potable, pour une durée de 4 ans maximum ( 1 première années et 3 reconductions potentielles), sans minimum et avec un maximum de 1.3 M€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité,

- Prend note que la CCSCMB a retenu l'entreprise unique PETAVIT/ZIEGELER comme attributaire de l'accord cadre à bons de commande pour les travaux d'assainissement et d'eau potable, pour une durée de 4 ans maximum (1 première année et 3 reconductions potentielles), sans minimum et avec un maximum de 1.3 M€.
- Autorise le maire ou un adjoint à signer le marché à bon de commande avec PETAVIT/ZIEGLER, pour les travaux d'eau potable,
- Donne au maire, ou à un adjoint, tout pouvoir pour signer toute pièce utile à l'exécution de ce marché.

#### ➤ **Commission Education et Solidarité Locales**

Brigitte SARRAZIN fait la synthèse de la réunion de la commission du 30 janvier dernier.

- Participation aux conseils d'écoles : le 25 janvier pour l'école maternelle et le 05 février pour l'école élémentaire. Le règlement intérieur dans les 2 conseils a été validé. Les effectifs prévus à la rentrée prochaine seraient de 39 élèves en maternelle et moins de 80 en primaire. L'acquisition de tables et chaises supplémentaires est sollicitée en primaire afin de pouvoir accueillir les enfants des autres classes en cas d'absence d'un enseignant et les enfants du couple qui fera l'animation cirque au printemps. La mise en place des protocoles sanitaires donne satisfaction. tant au niveau des écoles qu'à la cantine. Le projet de rénovation de l'école maternelle s'il est adopté serait prochainement présenté aux parents.
- Intervention d'Annie BENZENO afin d'accompagner les membres de la commission dans le projet du mieux vivre ensemble avec une mobilisation, une implication et une participation de la population pour un développement de nouvelles formes de solidarité. Autre matinée prévue : samedi 27 février

#### ➤ **Commission tourisme**

##### ○ **Maison des patrimoines**

Fabienne DARGAUD fait un résumé de la réunion de la commission :

- le stage "jazz campus" aura lieu cette année à CLUNY mais un concert serait proposé aux matourins, il devrait se tenir durant un marché de producteurs
- le marché de producteurs de Noël a rencontré un vif succès, la commission espère que le traditionnel marché de Noël proposé par l'Office de Tourisme pourra se tenir en 2021
- Fleurissement : Compte tenu des conditions sanitaires, le groupe de travail sous la responsabilité d'Émilie LESCUT a décidé de surseoir à la distribution des prix et au classement. Si les conditions sanitaires devaient rester identiques, les résultats et les prix seraient transmis par correspondance
- Maison des patrimoines : rencontres avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement), Monsieur PUIPIER, cabinet Rocambole, scénographe afin d'affiner les pistes permettant de redynamiser l'établissement.

##### ○ **Devis RANDOLAND**

Alain GUERIN explique au conseil municipal que la commission propose d'engager un montant d'environ 5000 € pour créer une visite à thème type enquête-game qui pourrait être confiée à la société RANDOLAND. Il s'agit d'un investissement qui pourra être rentabilisé par un droit d'entrée et permettre de communiquer, au cours de l'année 2021, sur un renouveau de la maison des patrimoines de sorte à préparer l'année 2022.

Le conseil municipal :

- Accepte la proposition de la société RANDOLAND pour la création d'une visite à thème type enquête game Pour un montant HT de 5 000€

#### **Questions diverses**

##### ➤ **Adressage**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal :

- un devis de la société ROCHETAILLE, concernant l'acquisition de panneaux de rue et numéros suite à l'adressage mis en place dans les hameaux, pour un montant HT de 9 349.20€
- un devis de la société CLAVEL, pour la pose des panneaux pour un montant de 9 100€

Le conseil municipal accepte le devis pour l'acquisition des panneaux et demande à la commission technique de voir si la pose peut être confiée aux agents.

##### ➤ **Adhésion CAUE**

Le Maire rappelle au conseil municipal le rôle de conseil du CAUE 71 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Saône et Loire).

Il présente la demande d'adhésion pour l'année 2021 d'un montant de 234€.



Le conseil municipal d

- Décide d'adhérer au CAUE 71, à compter de 2021, pour un montant de 234€ et de poursuivre pour la durée du mandat municipal.
- Charge le maire ou un adjoint de mener à bien cette décision.

➤ **Développement éolien : suites à donner**

Sujet reporté au prochain conseil

➤ **Demandes de subventions :**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions : les amis du CADA, CECOF, France ADOT.

➤ **SIRTOM**

Patrick CAGNIN informe le conseil municipal de qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les déchets organiques ne seront plus acceptés dans les ordures ménagères. Pour éviter la création et le coût d'une collecte supplémentaire, il convient de limiter les apports de matières organiques.

Pour cela, le SIRTOM propose à titre expérimental une aide au compostage la création d'un point de compostage pour 200 personnes. Il conviendrait donc d'en installer 3 ou 4 à Matour dans la zone « urbaine ».

Une réflexion doit être conduite pour définir les lieux, rechercher un référent et des bénévoles pour chaque emplacement.

Le conseil municipal marque son intérêt pour la démarche, souhaite mobiliser et informer la population et charge Partrick CAGNIN de poursuivre la démarche.

➤ **Ventes communales**

Un premier état des offres d'achat est présenté. Les objets sont attribués par le conseil municipal au plus offrant :

VIVIER Joanny	MATOUR	Chauffe-eau 200 l	110 €
GRIFFON Bernard	MATOUR	Réfrigérateur	200 €
LARDY Antoine	MATOUR	Lot de pierres	50 €
Ferme des POURCHOUX	OUROUX – DEUX GROSNES	Chauffe-eau 300l	150 €
PETITJEAN Jérémy	MATOUR	Machine à bois	500 €
SARRY Philippe	MATOUR	Scie à ruban	500 €
MICHEL Ludovic	MATOUR	Chaudière électrique	50 €
MESZAROS Peter	SAINT GERAND LE PUY	Ornements funéraires	350 €

- Soit un total de 1 910 € à ce jour.

L'annonce pour les objets restants sera diffusée plus largement via le site Internet et les réseaux sociaux.

**Informations diverses**

- **Avenir d'EDF et du service public de l'électricité**
- **APVN**
- **Bulletin municipal de VEROSVRES**
- **Relevés Météo de janvier 2021**

**Prochaines réunions**

- Maire adjoints secrétaire générale : 22/02/2021 - 20h30
- Commission ESL 24/02/2021 - 18h30
- Commission technique : 01/03/2021 - 19h00
- Commission CATE : 02/03/2021 - 20h30

Séance levée à 00h15

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 15 mars 2021 – 20h30 salle du CART**